

LA NOUVELLE LICENCE : UNE FORMATION RENOVÉE, UN DIPLOME DE RÉFÉRENCE

La nouvelle licence a vocation à consacrer un **parcours de réussite doublement qualifiant** : c'est un diplôme à part entière qui permet aux étudiants, selon leur choix, de poursuivre un cursus universitaire ou de s'insérer immédiatement dans la vie professionnelle.

► LA NOUVELLE LICENCE REAFFIRME LES CARACTÈRES FONDAMENTAUX DE LA LICENCE

La licence est un **diplôme national** qui confère, après le baccalauréat, le **premier grade universitaire** au sein de l'architecture des études de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Définie par une mention, elle-même inscrite dans un ou plusieurs domaines, elle garantit à son titulaire l'acquisition d'un **socle de connaissances et de compétences** dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) concerné(s). Elle se traduit par un volume horaire d'au moins **1.500 heures d'enseignement** sur l'ensemble du cursus.

► LA NOUVELLE LICENCE EST UNE FORMATION PERSONNALISÉE ET QUALIFIANTE

La licence constitue un instrument essentiel en faveur de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Tout bachelier doit avoir bénéficié au préalable d'une information sur les filières, les spécialités, les pré-requis nécessaires, les taux de réussite et les débouchés. Celui-ci doit également avoir bénéficié de conseils d'orientation personnalisés.

La licence donne à l'étudiant les clefs **de la réussite** : elle généralise les dispositifs d'accueil, de soutien et d'encadrement ; elle garantit l'acquisition d'une méthode, d'une autonomie de travail et de « compétences de vie » (ouverture d'esprit, sens critique, curiosité...). Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans sa discipline.

L'évaluation des étudiants doit devenir un véritable instrument au service de la réussite, en procédant au repérage précoce des difficultés ou du décrochage et en permettant à l'étudiant de mesurer régulièrement sa progression ou le retard pris. A ce titre, **le contrôle continu** constitue la modalité qu'il convient de privilégier sur l'ensemble du cycle. Les modalités du contrôle des connaissances et des aptitudes seront dorénavant arrêtées sur la base **d'un bilan de l'application du dispositif mis en œuvre l'année précédente**.

La nouvelle licence prend en compte **la diversité des étudiants par une offre variée de parcours**, se traduisant par exemple par l'introduction de parcours classiques, de parcours renforcés et de parcours de soutien. Elle rend possibles les pauses et la reprise d'études par la semestrialisation des enseignements et l'abandon de la référence à l'année, le couplage

de disciplines en majeure(s) et mineure(s) permettant à la fois l'ouverture et l'approfondissement, l'orientation progressive et la spécialisation. Cette organisation favorisera l'accueil de nouveaux publics en situation de reprise d'études.

La nouvelle licence définit explicitement ses objectifs en termes **d'acquis de formation** ou de **résultats attendus d'apprentissage** (*learning outcomes*). Ceux-ci se situent à l'interface des connaissances, qui sont à la base de toute formation universitaire, et des compétences disciplinaires et transversales, qui sont susceptibles d'être réinvesties soit dans une formation de niveau supérieur, soit dans un contexte professionnel. Ces objectifs sont définis, pour les principales mentions de licence, dans un référentiel.

Pour atteindre ces objectifs, la formation fait appel à des méthodes renouvelées d'enseignement : pédagogie par projets, utilisation du potentiel ouvert par les technologies numériques, etc.

Chaque parcours de licence prévoit la possibilité pour l'étudiant d'effectuer **un stage** intégré au cursus.

► LA NOUVELLE LICENCE EST UNE FORMATION OUVERTE, EVOLUTIVE ET INSCRITE DANS SON ENVIRONNEMENT

La licence est fondée sur l'organisation de **partenariats avec les lycées** à la fois dans le cadre du développement de l'orientation active et au travers de la mise en œuvre de passerelles et de réorientations avec les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires. Elle s'articule également avec l'offre de licences professionnelles.

Elle est intégrée dans l'environnement socio-économique en favorisant les partenariats avec l'entreprise pour la définition de l'offre de formation initiale et continue (évaluation des besoins, développement de l'alternance au sens large) et en ouvrant plus largement la participation des professionnels aux équipes pédagogiques et aux jurys d'examen.

L'évaluation régulière des formations permet d'apprécier la réalisation des objectifs poursuivis et de dégager les outils de son progrès. La mise en œuvre d'une **démarche qualité**, se traduisant notamment par la constitution de conseils de perfectionnement et par l'organisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants est déterminante pour le pilotage des formations, l'amélioration de la pédagogie, l'adaptation des contenus aux avancées scientifiques et technologiques et aux évolutions de la société et des métiers.